

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :
26.08.2016**

**L'an deux mille seize et le cinq septembre à
21 heures, le Conseil Municipal de la Commune
de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous
la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.**

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD,
MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI
Mmes DALLA- ZANNA, TOUZANNE
M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT,
TONELLO, M. ROUCH (Proc.),
Mme CAHUZAC.**

**Absente excusée : Mme SAINT-SUPERY
(Proc. M. ROUCH)**

**D.C.M. N° 8.7
Installation classée pour la Protection
de l'Environnement Société
Lafarge Ciments.**

Madame CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner notre avis sur la demande de dérogation à la Directrice IED n° 2010/75/UE déposée par la Société Lafarge Ciments pour l'exploitation de son usine de fabrication de ciments située sur Martres-Tolosane.

Monsieur le Maire expose les raisons à l'origine de cette requête et propose de donner un avis favorable.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

D O N N E un AVIS FAVORABLE

à la demande de dérogation à la Directive IED n° 2010/75/UE déposée par la Société Lafarge Ciments pour l'exploitation de son usine de fabrication de ciments située à Martres-Tolosane.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **08.09.2016**

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 6 septembre 2016

Le Maire,

C. SANS

